

## PARCEL – PARCellaire En Ligne

# Déclarez vos entrées de parcelles sur PARCEL !

*PARCEL est un service en ligne accessible via le portail [douane.gouv.fr](https://douane.gouv.fr)*

*Il permet aux viticulteurs de saisir en ligne leurs déclarations de plantation et d'arrachage et de les transmettre à la douane.*

*PARCEL permet également aux viticulteurs preneurs de parcelles, de saisir en ligne des déclarations d'entrée de parcelles et de les transmettre à la douane pour intégration dans leur parcellaire inscrit au CVI.*

**Ce manuel est consacré à la déclaration d'entrée de parcelles.**

version 3.1 du 05/01/2022

# PARCEL - PARCellaire En Ligne

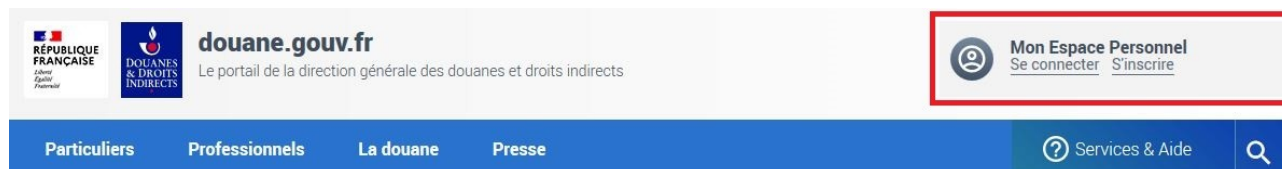
## Table des matières

1. Accéder et se connecter à PARCEL.....	3
Comment accéder à PARCEL ?.....	3
Présentation de la page d'accueil de PARCEL.....	3
2. Qu'est-ce qu'une déclaration d'entrée de parcelles ?.....	5
3. Comment saisir une déclaration d'entrée de parcelles ?.....	5
Étape 1 « Saisie de la date d'entrée ».....	5
Étape 2 « Sélection des rattachements ».....	6
A) <i>Reprendre une exploitation</i> .....	7
B) <i>Rattacher une parcelle avec toutes ses plantations</i> .....	8
C) <i>Rattacher une parcelle avec une partie de ses plantations</i> .....	10
D) <i>Rattacher une parcelle sans plantation</i> .....	12
Étape 3 « Récapitulatif et transmission ».....	13
4. Que se passe-t-il après le dépôt de ma déclaration d'entrée de parcelles ?.....	15
5. Comment consulter ma déclaration d'entrée de parcelles ?.....	16
6. Dois-je terminer ma déclaration d'entrée de parcelles en une seule saisie ?.....	17
Modifier ma déclaration d'entrée de parcelles brouillon.....	17
Supprimer ma déclaration d'entrée de parcelles brouillon.....	18
7. Demander l'annulation d'une déclaration d'entrée de parcelles déjà transmise.....	19
8. Pour aller plus loin.....	20

# 1. Accéder et se connecter à PARCEL

## Comment accéder à PARCEL ?

L'application est disponible depuis votre espace personnel sur le portail douane.gouv.fr :



## Comment m'inscrire au service en ligne PARCEL ?

- Si je n'ai pas encore de compte douane.gouv.fr :

Je dois tout d'abord m'en créer un, en cliquant sur « *S'inscrire* » dans le pavé « *Mon espace personnel* » en haut à droite, et me laisser guider (<https://www.douane.gouv.fr/mon-compte/creer>). Je dois ensuite me rapprocher de mon service de viticulture afin qu'il m'habilite au service en ligne PARCEL ([accéder au formulaire d'habilitation](#)).

- Si j'ai déjà un compte douane.gouv.fr :

Je n'ai aucune inscription préalable à effectuer. Après m'être connecté à mon espace personnel à l'aide de mon identifiant et de mon mot de passe, je clique sur « PARCEL » dans la liste des services en ligne auquel j'ai accès.

- Si j'ai déjà un compte douane.gouv.fr, mais que je ne visualise pas PARCEL :

Je dois me rapprocher de mon service de viticulture afin qu'il m'habilite au service en ligne PARCEL ([accéder au formulaire d'habilitation](#)).

## Présentation de la page d'accueil de PARCEL

Lorsque je me connecte à PARCEL, s'affiche à l'écran mon exploitation ou, le cas échéant, la liste de mes exploitations, caractérisées par leur numéro de CVI et leur nom.

L'étendue de mes habilitations est aussi affichée : écriture et consultation ou consultation seule, c'est-à-dire la faculté de déposer des déclarations ou seulement de les consulter.

Sélectionner une exploitation

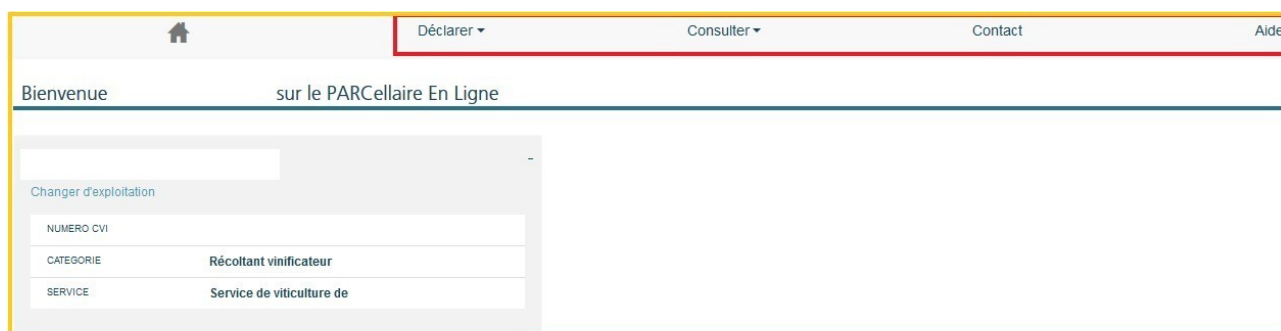
Numéro CVI	Libellé de l'exploitation	Habilitation
		[droits en écriture et consultation]
		[droits en écriture et consultation]
		[droits en écriture et consultation]
		[droits en écriture et consultation]
		[droits en écriture et consultation]
		[droits en écriture et consultation]

Un clic sur la ligne concernée me permet d'entrer dans l'application. La page d'accueil affiche l'identité de mon exploitation : nom, numéro de CVI et ma catégorie d'activité.

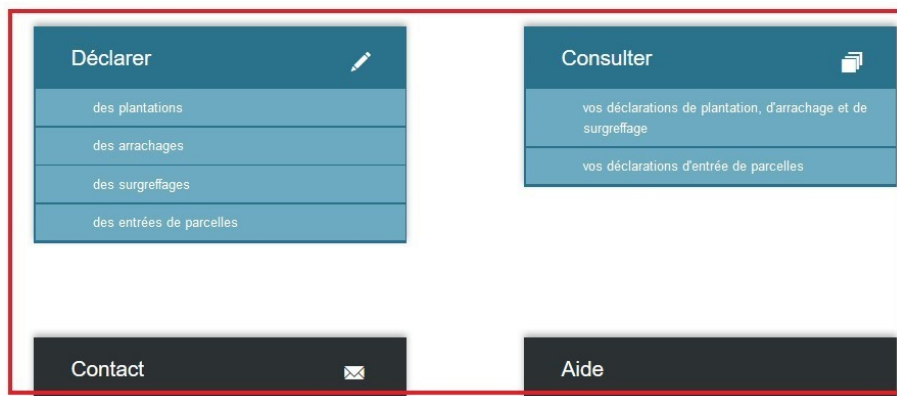
Elle affiche également les différentes actions possibles : déposer des déclarations et les consulter. Deux chemins d'accès (encadrés en rouge ci-après) permettent de déclarer et de consulter les déclarations :

- dans le bandeau gris en haut d'écran
- dans la zone centrale (pavés bleus)

A noter : la partie supérieure de l'écran (encadrée en jaune ci-après) s'affiche à chaque page. Je peux donc, à tout moment de ma navigation, revenir à la page d'accueil en cliquant sur la maison en haut à gauche ou changer d'exploitation en cliquant sur la ligne bleue « *Changer d'exploitation* ».



VOUS VOULEZ...



Des rubriques « *Contact* » et « *Aide* » sont également disponibles via les deux chemins d'accès :

- dans le bandeau gris en haut d'écran
- dans la zone centrale (pavés noirs)

Astuce ! Au bas de chaque page de l'application, figurent des liens vers les sites Internet du cadastre ([www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)), de FranceAgriMer ([www.franceagrimer.gouv.fr](http://www.franceagrimer.gouv.fr)) et de Géoportail ([www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr)).



Cette fonctionnalité vous sera utile pour naviguer entre ces environnements (afin de vérifier des informations pendant la saisie d'une déclaration par exemple).

## 2. Qu'est-ce qu'une déclaration d'entrée de parcelles ?

La déclaration d'entrée de parcelles remplace l'ancien formulaire *Cerfa* de la déclaration de modification de structure n°8269-CVI : elle permet au preneur de parcelles, à la suite d'un achat, d'une prise à bail, etc., de déclarer l'opération au service de la douane afin que celui-ci mette à jour son parcellaire en exploitation inscrit au CVI en y faisant entrer les parcelles déclarées.

**Dans le cadre de l'application PARCEL, seul le preneur des parcelles est tenu de faire une déclaration d'entrée. L'exploitation cédante n'a donc rien à déclarer.**

Une fois la déclaration d'entrée de parcelles instruite, sur la base des pièces-jointes fournies, et validée par le service de viticulture, celui-ci émet une (ou plusieurs) déclaration(s) de modification de structure correspondante(s).

Les casiers viticoles du preneur et du cédant sont automatiquement mis à jour lorsque la déclaration d'entrée de parcelles est validée.

## 3. Comment saisir une déclaration d'entrée de parcelles ?

Pour accéder à la saisie de la déclaration d'entrée de parcelles, je clique sur le bouton « *Déclarer des entrées de parcelles* » sur l'écran d'accueil (je peux aussi cliquer sur « *Déclarer* » puis « *des entrées de parcelles* » sur le bandeau en haut de l'écran).

VOUS VOULEZ...



### Étape 1 « Saisie de la date d'entrée »

Réglementairement, la déclaration d'entrées de parcelles doit être déposée **au plus tard un mois** après intervention de la modification de la structure de votre exploitation.

*Par exemple, si j'ai acheté des parcelles le 20 décembre 2019, j'ai jusqu'au 20 janvier 2020 pour saisir dans PARCEL la déclaration d'entrée de parcelles.*

La première étape de la saisie de la déclaration d'entrée de parcelles est la **saisie de la date à laquelle les parcelles ont été reprises en exploitation** (par exemple, la date d'achat ou la date de prise à bail). Cette date correspond à celle qui figure sur le justificatif que vous devrez joindre à votre déclaration.

**Saisie de la date d'entrée**

Vous devez déclarer les entrées de parcelles dans votre exploitation, **au plus tard un mois après** l'intervention de la **modification de structure** (art. D665-11 Code Rural et Pêche Maritime).

La **date** à inscrire ici est celle qui figure sur le **justificatif ayant date certaine**, qui sera joint à votre déclaration.  
La date d'entrée de la parcelle dans votre exploitation est modifiable tant que vous n'avez pas transmis votre déclaration à votre service de viticulture.

\*Date d'entrée de la parcelle :

Les champs du formulaire précédés d'un [\*] sont obligatoires.

[Sélectionner un rattachement](#)

Lorsque je clique à côté de la date d'entrée de la parcelle, un calendrier s'affiche et me permet de sélectionner la date à laquelle mes parcelles ont intégré mon exploitation.  
Une fois la date saisie, je clique sur le bouton « *Sélectionner un rattachement* », en bas à droite de la page, afin de passer à l'étape 2.

## Étape 2 « Sélection des rattachements »

Cette étape se déroule le long des écrans 2 et 3. L'écran 2 se présente ainsi à l'ouverture :

**Choix du type de rattachement**

Veillez sélectionner le type de rattachement que vous souhaitez effectuer.

Reprendre une exploitation  Rattacher une parcelle

Je souhaite reprendre **une exploitation en totalité**.

Je sélectionne le type de rattachement auquel je souhaite procéder, au moyen d'un menu glissant : pour activer un onglet, il suffit de cliquer dessus (l'onglet activé apparaît en bleu foncé). Par défaut, est activé l'onglet « *Reprendre une exploitation* ».

Un clic sur « *Rattacher une parcelle* » précise l'affichage de l'écran 2 et fait apparaître les quatre choix possibles :

**Choix du type de rattachement**

Veillez sélectionner le type de rattachement que vous souhaitez effectuer.

Reprendre une exploitation  Rattacher une parcelle

avec toutes ses plantations  avec une partie des plantations  sans plantation

Je souhaite rattacher **une parcelle en totalité** à mon exploitation (**avec toutes ses plantations**).

Vous pouvez :

- A) Reprendre une exploitation
- B) Rattacher une parcelle avec toutes ses plantations
- C) Rattacher une parcelle avec une partie de ses plantations
- D) Rattacher une parcelle sans plantation

### A) Reprendre une exploitation

Dans PARCEL, je peux déclarer le rattachement de l'ensemble du parcellaire d'une exploitation à mon casier viticole. Dans ce cas, je sélectionne simplement, via le menu déroulant de l'écran, l'onglet « *Reprendre une exploitation* ».

Dans la case prévue à cet effet, j'indique le numéro de CVI de l'exploitation dont je souhaite reprendre l'intégralité des parcelles.

The screenshot shows a progress bar at the top with four steps: 1. Date d'entrée, 2. Rattachement (current step), 3. Plantation, and 4. Récapitulatif et transmission. Below the progress bar, the 'Choix du type de rattachement' section contains a light blue box with the instruction 'Veuillez sélectionner le type de rattachement que vous souhaitez effectuer.' Two buttons are visible: 'Reprendre une exploitation' (highlighted with a red box) and 'Rattacher une parcelle'. Below these buttons, it says 'Je souhaite reprendre une exploitation en totalité'. The 'Saisie de l'exploitation' section has a field for '\*Numéro CVI : ' with the value '1234567890' (highlighted with a red box). The 'Saisie des informations complémentaires' section has a text area with the placeholder 'Merci d'indiquer toutes informations pouvant être utiles au service'. A green button 'Reprendre cette exploitation' is highlighted with a red box. At the bottom right, there is a blue button 'Récapitulatif et transmission'. A note at the bottom left states 'Les champs du formulaire précédés d'un [\*] sont obligatoires.'

Après avoir indiqué le numéro de CVI de l'exploitation dont je reprends les parcelles, je peux (à titre facultatif) donner toute indication complémentaire utile au service instructeur, telle que le nom du cédant.

Enfin, je clique sur le bouton « *Reprendre cette exploitation* ».

Sur PARCEL, la déclaration de la reprise totale d'une exploitation est exclusivement dédiée à cette opération :

- la déclaration ne pourra porter que sur un seul numéro de CVI d'exploitation à reprendre (vous devrez souscrire autant de déclarations que d'exploitations reprises) ;
- Vous ne pourrez associer aucun autre rattachement dans la même déclaration (si vous souhaitez déclarer également la prise d'une parcelle, il conviendra de le faire sur une autre déclaration).

## B) Rattacher une parcelle avec toutes ses plantations

Ici, j'opère le rattachement total d'une parcelle à mon exploitation en indiquant les références cadastrales de la parcelle à rattacher.

Vous pouvez rattacher autant de parcelles que souhaité sur une même déclaration.

J'indique la référence cadastrale de la parcelle que je souhaite rattacher en cliquant sur [choisir].

Choix du type de rattachement

Reprendre une exploitation Rattacher une parcelle Rattacher totalement cette parcelle

avec toutes ses plantations avec une partie des plantations sans plantation

Sélection d'une parcelle cadastrale

\*Parcelle cadastrale : [choisir]

Saisie des informations complémentaires

Informations complémentaires : Merci d'indiquer toutes informations pouvant être utiles au service

Les champs du formulaire précédés d'un [\*] sont obligatoires.

Récapitulatif et transmission

Dans la liste apparaissant à droite de l'écran, je sélectionne (par un clic sur la ligne concernée) :

- d'abord le département (soit en parcourant la liste, soit en saisissant son numéro ou son nom dans la barre de recherche) ;
- puis la commune sur laquelle se trouve la parcelle que je souhaite faire rattacher à mon exploitation (soit en parcourant la liste, soit en saisissant son nom dans la barre de recherche).

Une fois la commune sélectionnée, toutes les parcelles cadastrales référencées sur cette commune sont affichées par référence, lieu-dit et contenance cadastrale. Il est alors possible de rechercher la parcelle ou le lieu-dit en parcourant la liste, ou directement dans la barre de recherche :

Sélection d'une parcelle cadastrale

\*Parcelle cadastrale : [choisir]

Recherche d'une parcelle cadastrale viticole sur la commune SAINT-ETIENNE-DE-BAIGORRY

Rechercher Effacer

Si la parcelle cadastrale recherchée ne figure pas dans la liste, [cliquez ici]

Référence cadastrale	Lieu-dit	Contenance cadastrale
640477 A0042	Ousteleguy	0ha 05Ar 70Ca
640477 A0492	Eichagaray	0ha 14Ar 76Ca
640477 A0527	La bastide	0ha 29Ar 45Ca
640477 A0532	La bastide	0ha 16Ar 85Ca
640477 A0533	La bastide	0ha 29Ar 65Ca
640477 A0604	La bastide	0ha 07Ar 95Ca
640477 A0608	La bastide	0ha 48Ar 14Ca
640477 A0646		0ha 04Ar 60Ca
640477 A0654		0ha 15Ar 35Ca
640477 A0656	Hargats	0ha 06Ar 20Ca

zones de recherche

1 2 3 4 ...

Astuce ! Le moteur de recherche PARCEL permet de trouver toute donnée figurant dans la liste affichée sous la barre de recherche : il suffit de saisir au minimum trois caractères (lettres et/ou chiffres) contenus dans le terme recherché. Ce dernier ne doit pas nécessairement commencer par les caractères saisis dans la barre, il doit seulement les contenir.



Par exemple, la recherche de communes contenant la séquence « tre » dans le Val-d'Oise donne le résultat suivant :

À noter : vous pouvez saisir aussi bien des majuscules que des minuscules.

Sélection de la commune sur le département 95 (Val-d'Oise)

 Effacer

Commune
Epinay-champlatreux
Grisy-les-platres
Montreuil-sur-eppte
Saint-martin-du-tertre

Recherche d'une parcelle cadastrale viticole sur la commune OSNY

 Effacer

Référence cadastrale	Lieu-dit	Contenance cadastrale
950476 AA1250	Lieu dit 6	6Ha 00Ar 00Ca
950476 AA1251	Lieu dit 5	5Ha 00Ar 00Ca
950476 AA1252	Lieu dit 7	7Ha 00Ar 00Ca
950476 AA1253	Lieu dit 8	8Ha 00Ar 00Ca
950476 AA1254	Lieu dit 3	3Ha 00Ar 00Ca
950476 AA1255	Lieu dit 2	2Ha 00Ar 00Ca

La recherche d'une parcelle cadastrale dont la référence contient la séquence « AA125 » sur la commune sélectionnée donnera ce résultat.

Une fois que j'ai trouvé la parcelle que je souhaite rattacher à mon exploitation, je clique dessus pour la sélectionner.

Dans la case « Informations complémentaires », je peux indiquer à mon service de viticulture tout autre renseignement (champ facultatif).

Choix du type de rattachement

Veuillez sélectionner le type de rattachement que vous souhaitez effectuer.

Reprendre une exploitation    Rattacher une parcelle

avec toutes ses plantations    avec une partie des plantations    sans plantation

Je souhaite rattacher **une parcelle en totalité** à mon exploitation (avec toutes ses plantations).

Sélection d'une parcelle cadastrale

\*Parcelle cadastrale : [modifier] 950476 AA1252 - Lieu-dit lieu dit 7 / contenance cadastrale 7Ha 00Ar 00Ca \*

Saisie des informations complémentaires

Informations complémentaires : Merci d'indiquer toutes informations pouvant être utiles au service

Rattacher totalement cette parcelle

Les champs du formulaire précédés d'un [ \* ] sont obligatoires.

Récapitulatif et transmission

Une fois la parcelle sélectionnée, je clique sur le bouton vert « Rattacher totalement cette parcelle » pour ajouter cette parcelle à ma déclaration.

En cliquant sur ce bouton, j'arrive sur la page du récapitulatif de la déclaration d'entrée. Si je souhaite ajouter une autre parcelle à ma déclaration, il me suffit de cliquer sur le bouton bleu au bas de la page « *Rattacher une autre parcelle* ». Je peux également rattacher une autre parcelle en revenant à l'étape 2 en cliquant simplement sur le bouton « 2 » en haut de la page :

Si vous ne trouvez pas votre parcelle dans la liste, veuillez vous reporter à la partie D – Rattacher une parcelle sans plantation.

### C) Rattacher une parcelle avec une partie de ses plantations

Ici, j'opère le rattachement partiel d'une parcelle à mon exploitation. Il peut s'agir d'une parcelle culturale (portion plantée de parcelle cadastrale) ou même d'une portion de parcelle culturale.

Pour procéder à un rattachement partiel, je clique donc d'abord sur le menu glissant « *Rattacher une parcelle avec une partie de ses plantations* ».

Je commence par indiquer la référence de la parcelle cadastrale que je souhaite rattacher partiellement à mon exploitation : je sélectionne le département, puis la commune de la parcelle à rattacher, avant de sélectionner dans la liste des parcelles de la commune, la parcelle concernée par l'opération.



Je peux rattacher autant de parcelles culturales que je le souhaite pour une même référence cadastrale (clic sur « *Rattacher une autre parcelle* » ou sur le bouton 2 en haut de page).

Une même déclaration d'entrée de parcelles peut comprendre autant de parcelles cadastrales et culturales (avec rattachements totaux ou partiels) que souhaité.

## D) Rattacher une parcelle sans plantation

Ici, j'opère le rattachement d'une parcelle nue à mon exploitation en indiquant les références cadastrales de la parcelle viticole à rattacher.

Choix du type de rattachement

Veuillez sélectionner le type de rattachement que vous souhaitez effectuer.

Reprendre une exploitation      Rattacher une parcelle

avec toutes ses plantations      avec une partie des plantations      **sans plantation**

Je souhaite rattacher une parcelle **sans plantation** à mon exploitation.

Sélection d'une parcelle cadastrale

\*Parcelle cadastrale : [modifier] 950476 AA1250 - Lieu-dit lieu dit 6 / contenance cadastrale 6Ha 00Ar 00Ca ✕

Saisie des informations complémentaires

Informations complémentaires : Merci d'indiquer toutes informations pouvant être utiles au service

Rattacher cette parcelle

## Cas particulier des terrains non référencés au CVI

Certaines opérations consistent en l'intégration, dans le parcellaire d'une exploitation, d'une parcelle de terre nue qui n'a jamais été exploitée en vigne et qui, par conséquent, ne figure pas au Casier Viticole Informatisé. Cette parcelle figure néanmoins au cadastre et, à ce titre, possède bien une référence cadastrale.

Ainsi donc, après avoir sélectionné le département et la commune auxquels rattacher la parcelle, je peux voir une note m'invitant à [cliquer ici](#) si, pour une raison ou une autre, la parcelle souhaitée n'apparaît pas dans la liste des PCV recensées sur la commune :

Sélection d'une parcelle cadastrale

\*Parcelle cadastrale : [choisir]

Recherche d'une parcelle cadastrale viticole sur la commune ANGOULINS

Rechercher      Effacer

Si la parcelle cadastrale recherchée ne figure pas dans la liste, [cliquez ici](#)

Référence cadastrale	Lieu-dit	Contenance cadastrale
170010 A0917	Le chay	0Ha 14Ar 67Ca
170010 B0748	Chez rigaud	0Ha 40Ar 59Ca
170010 AA0041	0004rte de la douane	0Ha 13Ar 74Ca

S'ouvre alors une zone consacrée à la saisie manuelle de la référence cadastrale :

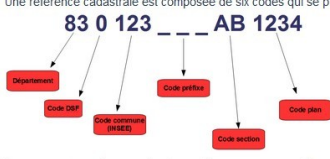
Création manuelle d'une parcelle cadastrale sur la commune de ANGOULINS

Si la parcelle à rattacher à votre exploitation n'est pas encore inscrite au CVI, il convient de la créer à l'aide des champs ci-dessous. Vous pourrez saisir sa référence cadastrale en utilisant le justificatif en votre possession à joindre en fin de déclaration.  
Les trois premiers codes de la référence cadastrale sur laquelle se trouve cette parcelle sont automatiquement pré-saisis. Il vous revient de compléter les autres.

Code département : 17  
Code DSF : 0  
Code commune (INSEE) : 010  
Code préfixe :   
\*Code section :   
\*Code plan :   
Référence de la parcelle à créer : 170010 S7532 ✓

Une référence cadastrale est composée de six codes qui se présentent comme suit :

**83 0 123 - - AB 1234**



**Département** : numéro du département à deux chiffres (pré-saisi)  
**DSF** : 0 ou 1 (pré-saisi)  
**Commune** : code INSEE à trois chiffres (pré-saisi)  
**Préfixe** : champ facultatif. Trois chiffres compris entre 001 et 999. En l'absence de code préfixe, laissez le champ vide. La saisie de 000 sera remplacée par 3 espaces.  
**Section** : un ou deux caractères.  
**Plan** : quatre chiffres.

Je dois obligatoirement renseigner le code section et le code plan de la référence cadastrale (la coche verte indique que les champs ont été correctement renseignés). Les autres codes sont pré-saisis. Je peux retrouver ces données dans le document ayant date certaine à joindre en fin de déclaration.

Vous pouvez vous aider des explications détaillées fournies dans la partie droite de l'écran de saisie. Le cas échéant, la parcelle sera créée dans le CVI par votre service gestionnaire.

## Étape 3 « Récapitulatif et transmission »

Lorsque j'ai terminé la saisie de mon ou mes rattachements, je clique sur :

Récapitulatif et transmission

Dans l'écran 4, je visualise alors le récapitulatif de la déclaration :

- Pour une reprise de toutes les parcelles d'une exploitation, n'est affiché que le numéro de CVI de l'exploitation cédante :

1 2 3 4

Date d'entrée Rattachement Plantation Récapitulatif et transmission

Récapitulatif de la reprise avec une date d'entrée au 24/09/2020

A ce stade votre déclaration est dans un état brouillon, n'oubliez pas de la transmettre.

NUMERO CVI DE L'EXPLOITATION 1234567890  
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES EXPLOITATION DE M ET MME ZZZ

\* Pièces justificatives

Vous devez sélectionner un fichier  Parcourir

Mes pièces justificatives transférées :  
• PU 3.pdf ✕

Saisie de vos coordonnées

\*Nom :   
\*Mail de contact :   
Téléphone :

Transmission

Je certifie l'exactitude des mentions portées sur cette déclaration.

Les champs du formulaire précédés d'un [\*] sont obligatoires.

Modifier la reprise de l'exploitation Transmettre ma déclaration

- Pour une reprise de parcelles cadastrales ou culturales (totale ou partielle), sont affichés le détail des parcelles et le type de rattachement :

Pour enregistrer une déclaration d'entrée de parcelles, je dois avoir saisi au moins une entrée et avoir cliqué sur « *Récapitulatif et transmission* ».

Pour procéder au dépôt de ma déclaration d'entrée de parcelles, je dois obligatoirement y joindre un justificatif ayant date certaine (acte notarié, bail). La déclaration ne pourra pas être validée si aucun justificatif n'est joint.

Pour joindre un document, je clique sur la case « *Parcourir* ». Je peux ajouter autant de pièces jointes que je le souhaite, aux formats pdf, jpg ou png, d'une taille inférieure à 20 Mo.

Je coche la case « *Je certifie l'exactitude des mentions portées sur cette déclaration* ».

Enfin, pour valider le dépôt de ma déclaration, je clique en bas à droite de la page sur le bouton vert « *Transmettre ma déclaration* ».



## 5. Comment consulter ma déclaration d'entrée de parcelles ?







Je peux à tout moment consulter mes déclarations depuis le bandeau gris en haut d'écran ou depuis la zone centrale de la page d'accueil :

The screenshot shows the top navigation bar with a home icon, 'Déclarer', 'Consulter', and 'Contact'. Below the bar, a welcome message 'Bienvenue sur le PARCelle En Ligne' is displayed. A dropdown menu under 'Consulter' is open, showing 'vos déclarations de plantation et d'arrachage' and 'vos déclarations d'entrée de parcelles' (highlighted with a red box). Below this is a 'Changeur d'exploitation' form with fields for 'NUMERO CVI' and 'CATEGORIE' (set to 'Récoltant vinificateur'). A central section titled 'VOUS VOULEZ...' contains two main buttons: 'Déclarer' (with a pencil icon) and 'Consulter' (with a document icon). The 'Consulter' button has a dropdown menu with 'vos déclarations de plantation et d'arrachage' and 'vos déclarations d'entrée de parcelles' (highlighted with a red box).



J'accède alors à la liste de mes déclarations (les plus récentes apparaissent en premier). Cette liste affiche, en colonnes, le numéro de déclaration, la date d'entrée des parcelles, l'auteur de la transmission, la date de dépôt, le statut de la déclaration (brouillon, transmise, annulée) et le statut de son instruction par mon service gestionnaire (néant, en cours, acceptée, rejetée) :

### Consulter vos déclarations

The screenshot shows the 'Déclarations d'entrée de parcelles' table. The table has columns for 'Action', 'Numéro de déclaration', 'Date d'entrée des parcelles', 'Auteur de la transmission', 'Date de transmission', 'Statut de la déclaration', and 'Statut de l'instruction service'. The first row shows a draft declaration with a red 'X' icon. The following rows show declarations that have been transmitted and accepted.

Action	Numéro de déclaration	Date d'entrée des parcelles	Auteur de la transmission	Date de transmission	Statut de la déclaration	Statut de l'instruction service
 		08/10/2020			brouillon	
	2021000050EP	02/09/2020		21/09/2020	annulée	
	2021000049EP	03/09/2020		14/09/2020	transmise	acceptée
	2021000048EP	02/09/2020		14/09/2020	transmise	acceptée
	2021000047EP	01/09/2020		11/09/2020	transmise	

Dans cette liste, chaque déclaration est résumée sur une ligne.

Je peux accéder aux déclarations transmises en cliquant sur l'icône  et aux déclarations encore en brouillon en cliquant sur l'icône 



Changer d'exploitation

NUMERO CVI	
CATEGORIE	Récoltant viticoleur

**INFORMATIONS de la DECLARATION**

[Consulter une autre déclaration](#)

STATUT	Transmise
NUMERO ET DATE DE TRANSMISSION	n°2021000059EP le 13/10/2020
DATE D'ENTREE DES PARCELLES	24/09/2020

**Exploitation à rattacher** [Export PDF](#)

NUMERO CVI DE L'EXPLOITATION	1234567890
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	EXPLOITATION DE M ET MME ZZZ

**Pièces justificatives**

- PJ 3.pdf

Faire une demande d'annulation
Revenir à la liste des déclarations

J'accède alors aux détails de la déclaration d'entrée de parcelles telle que je l'ai déposée. Depuis cette page je peux aussi exporter la déclaration au format pdf (impression et archivage).

Pour consulter une autre déclaration, je peux cliquer sur la ligne bleue « *Consulter une autre déclaration* » directement depuis cette page ou bien *revenir à la liste des déclarations* par un clic sur le bouton bleu en bas de page.

## [6. Dois-je terminer ma déclaration d'entrée de parcelles en une seule saisie ?](#)

Il n'est pas obligatoire de déposer la déclaration en une seule saisie après son initialisation : à l'instant où une déclaration contient au moins une entrée de parcelles, elle est automatiquement enregistrée à l'état *brouillon*.

En cas de besoin, je pourrai alors interrompre et reprendre plus tard la saisie de cette déclaration.

**Attention !** Vous ne pourrez pas entreprendre une autre déclaration d'entrée de parcelles tant que ce brouillon n'aura pas été déposé (validé). Vous pourrez toutefois entreprendre une déclaration d'un autre type (plantation, arrachage) en présence d'un brouillon de déclaration d'entrée de parcelles .

## **Modifier ma déclaration d'entrée de parcelles brouillon**

Pour modifier la déclaration au statut *brouillon*, je me rends, depuis l'accueil de PARCEL, sur la page « *Consulter vos déclarations* » :

Je clique sur l'icône  située à côté de la déclaration « *brouillon* » que je souhaite modifier.

Déclarations d'entrée de parcelles						
Action	Numéro de déclaration	Date d'entrée des parcelles	Auteur de la transmission	Date de transmission	Statut de la déclaration	Statut de l'instruction service
		01/10/2020			brouillon	
	2021000059EP	24/09/2020	Norbert	13/10/2020	transmise	

À noter : n'ayant pas encore été transmise, ma déclaration ne porte pas de numéro tant qu'elle est au statut *brouillon*.

Je peux agir sur un brouillon à chacune des trois étapes de la saisie y compris à la toute fin de l'étape 3, avant de transmettre ma déclaration :

1      2      3      4

Date d'entrée      Rattachement      Plantation      Récapitulatif et transmission

Récapitulatif des rattachements à effectuer à votre exploitation pour une date d'entrée au 01/10/2020

A ce stade votre déclaration est dans un état brouillon, n'oubliez pas de la transmettre.

Liste des rattachements de parcelles

Actions	Référence cadastrale	Informations complémentaires	Rattachement
	990476 AA120		Sans plantation
	990476 AA122		Total
	990476 AA125		Partiel

Liste des plantations pour les rattachements partiels

Actions	Référence cadastrale	Charge	Année de la plantation	Superficie à rattacher	Informations complémentaires
	990476 AA125	Bois	2017	0m 00m 00cm	

**Pièces justificatives**

Veuillez sélectionner un fichier

Parcourir

Mes pièces justificatives transférées :

- PJ 1.pdf
- PJ 2.pdf
- PJ 3.pdf

Saisie de vos coordonnées

\*Nom :

\*Mail de contact :

Téléphone :

Transmission

Je certifie l'exactitude des mentions portées sur cette déclaration.

Les champs du formulaire précédés d'un [\*] sont obligatoires.

[Rattacher une autre parcelle](#) [Transmettre ma déclaration](#)

Par un clic sur le crayon, je peux modifier le rattachement de chaque parcelle.

Je peux supprimer un rattachement de parcelle dans le tableau récapitulatif ou encore ajouter un rattachement de parcelle : un clic sur le bouton bleu en bas à droite me renvoie alors à l'étape 2 pour ajouter une nouvelle parcelle (voir la partie 3 du présent manuel).

Je peux enfin supprimer ou ajouter des justificatifs.

## Supprimer ma déclaration d'entrée de parcelles brouillon

Si je souhaite supprimer ma déclaration d'entrée de parcelles *brouillon*, je clique sur « Consulter vos déclarations » dans l'écran d'accueil (ou sur « Consulter » puis « Vos déclarations » à partir du bandeau situé en haut de l'écran d'accueil).



Je peux alors consulter la déclaration de plantation *brouillon* et la supprimer à l'aide de l'icône

## 7. Demander l'annulation d'une déclaration d'entrée de parcelles déjà transmise

Contrairement aux déclarations au statut *brouillon*, je ne peux agir sur mes déclarations *transmises* (ni les modifier, ni les supprimer).

J'ai toutefois la possibilité de demander à mon service de viticulture d'annuler une déclaration d'entrée de parcelles qui a déjà été transmise jusqu'à 30 jours après son dépôt.

Dans l'écran d'accueil, je clique sur « *Consulter vos déclarations* ». J'accède alors à la liste de l'ensemble de mes déclarations aux statuts *brouillon* et *transmise* :

Déclarations d'entrée de parcelles						
Action	Numéro de déclaration	Date d'entrée des parcelles	Auteur de la transmission	Date de transmission	Statut de la déclaration	Statut de l'instruction service
	2021000060EP	01/10/2020		14/10/2020	transmise	
	2021000059EP	24/09/2020		13/10/2020	transmise	



J'accède à la déclaration au statut *transmise* dont je sollicite l'annulation par le service.

Pour demander l'annulation d'une déclaration déjà déposée, je clique sur le bouton rouge « *Faire une demande d'annulation* ».

Liste des rattachements Export PDF

Liste des rattachements de parcelles

Référence cadastrale	Informations complémentaires	Rattachement
950476 AA1250		Sans plantation
950476 AA1252		Total
950476 AA1255		Partiel

Liste des plantations pour les rattachements partiels

Référence cadastrale	Cépage	Année de la plantation	Superficie à rattacher	Informations complémentaires
950476 AA1255	Solaris	2017	0Ha 50Ar 00Ca	

Pièces justificatives

- PJ 1.pdf
- PJ 2.pdf
- PJ 3.pdf

[Faire une demande d'annulation](#) [Revenir à la liste des déclarations](#)

Je remplis alors le formulaire de contact qui sera adressé à mon service de viticulture.

Changer d'exploitation

NUMERO CVI	
CATEGORIE	Récoltant viticoleur

Votre SERVICE de VITICULTURE

SERVICE	Service de viticulture de
ADRESSE	
TELEPHONE	

Formulaire de contact

Par ce formulaire en ligne, vous pouvez demander l'annulation d'une déclaration d'entrée de parcelles déposée. Merci d'indiquer ci-dessous les justifications de cette annulation. Cette demande sera instruite par votre service gestionnaire dans les meilleurs délais.

Prénom \*  
Veuillez saisir votre prénom \*

Nom \*  
Veuillez saisir votre nom \*

Email \*  
Veuillez saisir votre email \*

Téléphone  
Veuillez saisir votre numéro de téléphone

Objet : Demande d'annulation de la déclaration d'entrée de parcelles n° de

Justifications \*  
Mes justifications

Ajouter une pièce justificative

aucun fichier sélectionné Parcourir

Je souhaite être mis en copie du message

Envoyer le message

Les champs du formulaire précédés d'un [\*] sont obligatoires.

Mes coordonnées sont préremplies ; je peux les modifier si besoin.

J'indique obligatoirement les raisons pour lesquelles je demande l'annulation de ma déclaration d'entrée de parcelles (« *Justifications* »). Je peux ajouter une pièce justificative à ma demande. Je peux aussi recevoir une copie du message si je le souhaite.

Je clique sur le bouton vert « *Envoyer le message* » afin de transmettre la demande d'annulation de ma déclaration d'arrachage à mon service de viticulture.

Le service traitera votre demande dans les meilleurs délais et vous indiquera la conduite à tenir,

## 8. Pour aller plus loin

Les rubriques « *Contact* » et « *Aide* », affichées en bas de la page d'accueil PARCEL et dans le bandeau gris en haut de chaque page, ont été conçues pour répondre à toute question sur vos déclarations foncières en ligne. La documentation fait l'objet de mises à jour régulières.

Par un clic sur le pavé « *Contact* », s'ouvre un formulaire de contact générique où je peux adresser tout message à mon service gestionnaire :

Changer d'exploitation

NUMERO CVI

CATEGORIE Récoltant vinificateur

Votre SERVICE de VITICULTURE

SERVICE Service de viticulture de

ADRESSE

TELEPHONE

Formulaire de contact

Prénom \*  
Veillez saisir votre prénom \*

Nom \*  
Veillez saisir votre nom \*

Email \*  
Veillez saisir votre email \*

Téléphone  
Veillez saisir votre numéro de téléphone

Veillez spécifier l'objet de votre demande. \*

Demande d'informations

Message \*  
Mon message

Je souhaite être mis en copie du message

Envoyer le message

Les champs du formulaire précédés d'un [ \* ] sont obligatoires.

Un clic sur le pavé « Aide », quant à lui, ouvre une page riche en informations :

Aide

Changer d'exploitation

NUMERO CVI

CATEGORIE Récoltant vinificateur

**Manuels utilisateur**

Manuel utilisateur plantation  
Télécharger

Manuel utilisateur arrachage  
Télécharger

Manuel utilisateur demande entrée  
Télécharger

**Tutoriel vidéo**

Déclaration de plantation

Déclaration d'arrachage

**Questions fréquentes**

Questions générales

Déclaration de plantation

Déclaration d'arrachage

Déclaration d'entrée de parcelles

Je peux télécharger les manuels utilisateurs relatifs aux trois types de déclarations foncières prises en charge sur PARCEL :

- les déclarations de plantation ;
- les déclarations d'arrachage ;
- les déclarations d'entrée de parcelles.

Je peux visionner des tutoriels vidéo sur les déclarations de plantation et d'arrachage.

Une foire aux questions est enfin consultable en ligne, rassemblant les réponses aux questions les plus fréquentes :

Questions fréquentes

- Questions générales
- Déclaration de plantation
- Déclaration d'arrachage
- Déclaration d'entrée de parcelles

Démarches	Q: Dois-je faire obligatoirement ma déclaration de modification de structure en ligne ?
Aides	Q: Je cède une parcelle à un autre exploitant. Que dois-je déclarer sur PARCEL ?
Parcelle cadastrale	Q: Quelles modifications de la structure de mon exploitation dois-je déclarer sur PARCEL ?
Processus	Q: Quand dois-je effectuer ma déclaration d'entrée de parcelles ?
	Q: Comment savoir si ma déclaration d'entrée a bien été prise en compte par le service de viticulture ?
	Q: Quels justificatifs dois-je joindre à ma déclaration ?
	Q: Que se passe-t-il si je déclare mon entrée de parcelles en retard ?

Nous vous souhaitons une excellente navigation sur PARCEL !